

## ARRÊTÉ MUNICIPAL n°2025-01-169

### Objet : règlementant les emplacements de stationnement en faveur des personnes handicapées

Le Maire de la ville de Bagnols-sur-Cèze,  
Vu le code général des collectivités territoriales notamment ses articles L.2213-1 et suivants,  
Vu le code de la route et notamment l'article R417.11,  
Vu la loi n°82-213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions modifiées,  
Vu la loi n°2015-300 du 18 mars 2015 visant à faciliter le stationnement des personnes en situation de handicap titulaires de la carte de stationnement,  
Vu l'arrêté du 29 décembre 2016 fixant le modèle de carte de stationnement pour personnes handicapées, prévu à l'article R.241-20-2 du code de l'action sociale et des familles,  
Vu le Code de la route article R 411-8,  
Considérant qu'il est nécessaire de prendre un nouvel arrêté municipal afin de respecter la réglementation en vigueur et d'y intégrer les nouveaux emplacements de stationnement mis en place sur la commune en faveur des Personnes à Mobilité Réduite « PMR »,  
Considérant que cet arrêté abroge et remplace l'arrêté N°2023-10-955 du 04 octobre 2023.

## ARRÊTE

### Article 1 : Règlements

Des emplacements de stationnement réservés aux véhicules transportant des personnes handicapées sont matérialisés aux endroits suivants : confère le tableau ci-dessous.  
Les utilisateurs de ces places handicapées doivent être porteurs d'une carte de stationnement de modèle Carte Européenne de Stationnement ou Carte de Mobilité Inclusion (CMI) stationnement.  
Cette carte doit être en cours de validité et obligatoirement apposée sur le pare-brise.

### Article 2 : Durée du stationnement

La durée de stationnement sur voirie des personnes handicapées, titulaires de la carte de stationnement, est limitée à 12 heures consécutives.

Article 3: La signalisation réglementaire horizontale et verticale sera mise en place aux emplacements prévus à l'article 2 par les services techniques municipaux.

### Article 4 : Délai et voies de recours

Le présent arrêté, à supposer qu'il fasse grief, peut faire l'objet d'un recours, dans un délai de deux mois à compter de sa notification et/ou de son affichage. Soit d'un recours gracieux auprès du maire de la ville de Bagnols-sur-Cèze, qui dispose d'un délai de deux mois pour y répondre. Soit directement sans recours gracieux, d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans le délai précité. L'exercice d'un recours gracieux prolonge le délai de recours contentieux qui doit être introduit dans les deux mois suivant la réponse (un silence gardé de deux mois vaut décision implicite de rejet).

**Article 5** : Monsieur le Commandant de la Police nationale, Monsieur le Chef de Service de la Police municipale, Monsieur le Directeur Général des services et toute personne de la force publique sont chargés de l'application du présent arrêté.

<b>Nature voie</b>	<b>Nom voie</b>	<b>Adresse</b>	<b>Nombre de places</b>
Allée	des Cyprès	face entrée 2, 3, 5, 7	4
Allée	des Muriers	dans le parking	2
Avenue	Alphonse-Daudet	face immeuble le Mistral	1
Avenue	du Général de Gaulle	n°35 + n°7 cabinet médical et N°4	2
Avenue	du Bordelet	face au collège	2
Avenue	Eugène-Thome	devant ESAT Véronique	2
Avenue	Jean-Perrin	n° 43	1
Avenue	Vigan-Braquet	Centre social n°637(1), parking salle des Eyrieux (9), square Desnos (2) , HLM	13
Boulevard	Théodore-Lacombe	face au fleuriste	1
Chemin	de Capite	face au n°18, n° 10	2
Chemin	de Lagaraud	face au n°97 et n°1270	3
Allée	des Platanes	Escanaux tour G1	1
Rue	Racine	Escanaux tour C (2), parking CAF (1), salle multiculturelle (1)	4
Place	Flora-Tristan	Centre culturel Léo-Lagrange	1
Place	du Cours Ladroit	au droit du transfo (1), banque C.A (1), partie basse côté ouest (2)	4
Descente	des Perrières	parking lavoir	1
Parking	du Mont-Cotton	Partie haute	5
		Partie basse à droite de l'entrée de la mosquée	1
Chemin	du Cartonnage	Centre médico psychologique	1
Place	du Posterlon	côté Est	1
Place	Salvador-Allende	côté école Ste Marie	2
Place	Bertin-Boissin	Face au n°2 Boulevard Lacombe	1
Place	de la Crèche	entrée 3 et 4	2
Place	de la Vierge	Entrée de l'église	1
Place	Guy-Coutel	n°1 et 2	2
Place	Jean-Jaurès	n°11 face à la BNP	1
Place	Pierre-Boulot	côté coiffeur immeuble le Camargue (1), face à la police municipale (1)	2
Placette	Saint-Bernard		3
Rue	Albert-André	bas place Mallet	1
Rue	Conti	n°1	1
Rue	de Braunfels	Parking Tour B	2
Rue	de Feltre	Entrée 1 et 4	2
Rue	de la Coronelle	n°4 et devant le bâtiment	3
Rue	de la Plaine	n°18	1
Rue	de l'Hospitalité	n°3 et 4	2
Chemin	des Ecoliers	au droit de l'école	2
Allée	du Quartier	devant l'entrée du cimetière sur le parking	1
Rue	des Jardins du Souvenir	Devant la Résidence Daudet + parking des douanes	2
Rue	des Sorbiers	près des containers	1

Rue	du Casino	n°22 devant le centre médical Estouzilles	
ave	du Mail	face à la banque (2), face au n°4, face n°8	4
Rue	Gentil	face n°2 et 4	2
Rue	Louis-Thomas	côté poste face au n°7	1
Rue	Pascal-Jourdan	n°22, angle Léon-Alègre	1
Rue	des Remparts du collège	Placette angle rue Ste Anne	1
Jardin	des Pénitents	parking	1
Place	des Teinturiers	parking	1
Place	Saint-Victor	Face n°1	1
Place	du Planet	Parking	
Avenue	de la Mayre	Parking Centre Mendès France	3
Rue	du Moulinet	fond du parking derrière école Jean-Jaurès	1
Rue	Cyprien-Granier	n°2	1
Avenue	Delattre de Tassigny	Parking boulodrome	4
Rue	de la Lionne	Résidence PSR + entrée C4	2
Rue	des Tilleuls	n°1 entrée E (3), n°3 entrée F(1)	4
Rue	du Parc	Face au parking Kiabi (3), n° 11 centre médical (4), face centre hémodialyse (3)	10
Avenue	Fontresquières	n°100 Ecole infirmières	1
Impasse	des Cigales	Centre médical	2
Chemin	de Bourdilhan	N°839	1
Rue	Alban-Broche	Bâtiment les Cormiers face entrée H et N	4
Rue	des Violettes	n°6 au droit du centre IME	2
place	Louis-Gardes	rue du Cinquantenaire de la Libération, devant école Jean-Jaurès	1
Rue	Jean-Nougier	devant pharmacie Preiss (1), allée centrale (1), devant l'ostéopathe (1), face résidence (1)	4
Place	Jean-Jean		1
Place	de la petite fontaine		1
Rue	des Aubépines	Parking (2) + entrée A, B et K et n°15	6
Avenue	du Bordelet	Face école du Ventadour	2
Avenue	de la Roquette	Aire accueil des gens du voyage	1
Rue	de la Citadelle	devant CMPP	2
Place	Léon-Jouhaux	Proximité école Jules-Ferry	2
Rue	Racine	Salle Multiculturelle+ Tour	4
Allée	des peupliers	Face au n°5	1
Rue	Du 11 novembre 1962	Face au Collège du Bosquet+ utasy	2
Avenue	De la Mayre	Centre commercial	4
Avenue	Caporal Gayte	Devant le CIO	1

Fait à Bagnols-sur-Cèze, le 20 janvier 2025

Le Maire,

Jean-Yves CHAPELET

